

## UNITÉS POLYLEXICALES DANS LE CADRE DU SYNTAGME NOMINAL

DOROTA SLIWA

Université Catholique de Lublin im. Jana Pawła II  
Katedra Języków Romańskich  
Al. Raławickie 15  
20-090 Lublin  
Pologne  
dorotea@kul.lublin.pl

**Abstract:** The present article is a terminological reflection on lexical units within substantial syntagmes, such as idioms, collocations and compound nouns. A short introduction on polylexical units on the N + Adj model underlines the variety of possible terminological confusions, and puts forward a new criterion aiming at defining the peculiar linguistic status of polylexical units. It is necessary indeed to take the duality of the reference and actualization levels into consideration.

**Keywords:** polylexical units, idioms, collocations, compound nouns, substantial syntagmes

Depuis une dizaine d'années nous assistons à une prise en considération de plus en plus importante de la dimension syntagmatique dans l'étude des unités polylexicales et de leur sens, notamment pour souligner la particularité (l'idiomaticité) d'une langue donnée dans le contexte de plurilinguisme ou pour les adapter dans le traitement automatique des langues. Les unités verbo-nominales ou à structure phrastique sont facilement déterminées comme collocations, comme expressions idiomatiques, ou comme proverbes, etc. Nous avons toutefois constaté que les unités lexicales cadrées dans un syntagme nominal posent plus de difficulté dans la détermination de leur statut (catégorie) linguistique : pour les uns la même unité est une collocation, pour les autres, un nom composé.

Nous proposons donc une réflexion critique sur les critères de la détermination de ces catégories linguistiques en présentant successive-

ment les expressions idiomatiques nominales, les collocations adjectivo-nominales et les noms composés.

### 1. La polylexicalité et le figement

La **polylexicalité**, un fait formel, concerne les constructions syntaxiques composées de plusieurs lexèmes (cf. Polguère 2003). Ces constructions, appelées *unités polylexicales* ou *séquences polylexématiques* (Petit 2003) ou encore communément *locutions (expressions) figées*, ont en commun de regrouper des unités lexicales selon le principe de **figement**, mis en relief par les travaux de Gross (1996). Les études sur le figement sont poursuivies dans deux courants théoriques : le distributionnalisme de Harris (1976) (les travaux de G. Gross) et le structuralisme de Tesnière (1959) (les travaux de G. Greciano et de S. Mejri).

Anscombe (2003 : 160–165) présente le résumé des critères de figement exposés par différents linguistes, s’inspirant généralement de G. Gross, et il les regroupe en trois catégories :

- a. le figement référentiel, c’est-à-dire la non-actualisation des éléments lexicaux ; dans les SN il y a absence totale de référence à des entités spécifiques, contrairement au comportement habituel d’un syntagme nominal, d’où la difficulté à modifier les déterminants d’une locution figée ;
- b. le figement transformationnel — il s’agit d’une rigidité plus ou moins marquée : la passivation de la locution figée est bloquée, la reprise pronominale d’éléments nominaux figés est impossible, la modification de l’ordre des constituants est bien prêt d’impossible ;
- c. le figement sémantique concerne particulièrement le paradigme synonymique (une locution figée n’admet pas la substitution synonymique d’un élément) et la thèse de la compositionnalité du sens est remise en cause (elle ne rend pas compte du sens de la locution partiellement ou totalement figée).

Dans les études sur le figement nous faisons cependant la constatation que les critères de figement varient, qu’ils ne sont pas parfois obligatoires, etc. Nous serons donc du même avis que Anscombe qui formule une thèse selon laquelle les locutions figées «ne forment pas une catégorie linguistique» (2003 : 171).

Les locutions figées, de par leur dimension syntagmatique («phrases»), sont considérées comme unités phraséologiques, relevant du do-

maine de la **phraséologie**, laquelle aujourd'hui a pris de l'importance comme domaine linguistique qui intègre l'étude des unités polylexicales ou des séquences polylexématiques—termes génériques permettant de réunir plusieurs catégories linguistiques—et de celles qui sont l'objet d'identification et de formalisation de propriétés sémantiques et syntaxiques dans le cadre général d'une réflexion sur le figement (cf. Petit 2003). Cette notion recouvre ce qui est traditionnellement appelé **idiomaticité**, c'est pourquoi on parle de la *sémantique idiomatique* (A. Rey) ou de l'*idiomatologie* (P. Guiraud), comme le rappelle (Rey-Gonzales 2002).

Parmi les catégories linguistiques relevant de la phraséologie, Rey-Gonzales (*ibid.* : 47–49), énumère les collocations, les expressions idiomatiques et les parémies. Mis à part les parémies, dont la construction syntaxique est rarement celle de SN, nous constatons qu'il est parfois difficile de déterminer la différence entre une expression idiomatique, une collocation et aussi un nom composé qui parfois se trouve qualifié de collocation (cf. Gréciano 2003).

Une première remarque que nous pourrions énoncer à ce propos, vise les insuffisances théoriques du distributionnalisme et du structuralisme, notamment dans la dimension sémantique. Les critères sémantiques sont établis pour décrire la compositionnalité ou non des traits sémantiques des seuls lexèmes constitutifs de l'unité polylexicale. Si à présent, nous introduisons les acquis de la sémantique du prototype, en termes de la référence non pas à ses éléments constitutifs analysés séparément mais à l'unité polylexicale dans sa totalité et dans la catégorisation de l'entité référée, nous pourrions tenter de préciser le statut propre des unités polylexicales dans leur dimension référentielle. Nous commencerons par les expressions idiomatiques (qui prêtent le moins à confusion) et passerons ensuite aux collocations et aux noms composés.

## 2. Expressions idiomatiques

Les expressions idiomatiques sont des locutions figées par excellence. Le sens de leurs éléments est non-compositionnel et se déduit par inférence (référence indirecte). Cependant le critère inférentiel ne nous permet pas de distinguer les noms composés exocentriques (*tête-à-tête*, *œil-de-bœuf*) dont le sens n'est pas déduit de l'analyse des sens de ses éléments, et les expressions idiomatiques nominales (*temps fort*, *pain quotidien*) dont les éléments ne réfèrent pas non plus directement à une entité du réel.

Suivant la conception de Martin (2001) nous admettons qu'il y a deux types d'inférences analytiques : l'inférence par contiguïté (qui est à la base d'une métonymie) et l'inférence par analogie (qui est à la base d'une métaphore).

Le critère de l'inférence par contiguïté s'applique aussi bien au nom composé exocentrique qu'à une expression idiomatique nominale de type métonymique. Dans l'exemple *tête-à-tête* paraphrasé 'meuble pour parler quand on est tête-à-tête' (cf. Sliwa 2000), les éléments du nom composé désignent une circonstance ('tête-à-tête') de l'action de l'agent ('parler') sur l'entité dénotée ('meuble'). Dans l'exemple *temps fort* paraphrasé comme 'événement vécu dans un temps et qui constitue une expérience forte pour l'agent', les éléments désignent par métonymie d'une part un cadre temporel (*temps*) d'un événement et d'autre part l'expérience de l'énonciateur (*fort*). La relation de contiguïté est donc « multidimensionnelle », complexe, s'opérant dans la dimension temporelle et subjective de l'énonciateur. Ni le nom composé ni l'expression idiomatique n'acceptent aucune modification formelle, p. ex. par des déterminants : \**cette tête-à-cette tête* ou par des adverbes \**un temps très fort*. Apparemment donc les deux syntagmes nominaux ont un même statut. Mais il n'en est pas ainsi. Le critère permettant de trancher se trouve dans la dimension référentielle : entre un nom composé et l'entité désignée il y a une référence préétablie, par contre pour une expression idiomatique la référence se construit en discours.

Une situation analogue se produit pour le critère de l'inférence par analogie qui s'applique aussi bien aux noms composés exocentriques qu'aux expressions idiomatiques nominales de type métaphorique. Le mot *œil-de-bœuf* peut être paraphrasé comme 'fenêtre dont la forme ovale ressemble à celle d'un œil de bœuf'. L'analogie entre les deux entités ('fenêtre' et 'œil de bœuf') est donc stabilisée en langue. Dans l'expression idiomatique *pain quotidien*<sup>1</sup>, 'ce qui est habituel', l'analogie porte sur toute une situation contenant l'ensemble du vécu habituel et l'activité de manger quelque chose habituellement. La référence, et par conséquent l'analogie, n'est pas fixée : le mot *pain* ne réfère pas à une entité analogue comme c'était le cas du mot *œil de bœuf*. L'analogie se construit en situation, ce que confirme la possibilité de l'insérer dans le

<sup>1</sup> Cette expression idiomatique d'origine biblique a un synonyme dans une autre traduction du *Notre Père*, *le pain de chaque jour* (nous remercions J. Plecinski pour cette remarque). Cependant ce synonyme ne se prête pas à devenir une expression idiomatique \**c'est son pain de chaque jour*, et demeure une collocation.

présentatif *c'est* qui actualise la référenciation à une chose relevant d'une situation en question : *c'est son pain quotidien*.

La distinction essentielle entre les noms composés exocentriques et les expressions idiomatiques nominales se situe au niveau référentiel : entre la catégorie des entités et la catégorie des actions. Les noms composés sont des dénominations des entités, les expressions idiomatiques sont des dénominations des situations. Etant donné que le critère de la non-compositionnalité des éléments et de l'inférence n'est pas suffisant, nous précisons que les **expressions idiomatiques** nominales (aussi bien de type métonymique que de type métaphorique) sont des expressions dont le sens est déduit à travers l'inférence analytique mais la relation de contiguïté ou d'analogie n'est pas fondée sur la référence préétablie du nom. Elle s'établit en discours, suite à la référence situationnelle. Ce qui explique une forte charge subjective (idiomatique) de ces expressions.

### 3. Collocations adjectivo-nominales

Greciano qualifie de collocation (y compris terminologique) les unités polylexicales *arrêt cardiaque* et *bradycardie sinusale*, à seul titre que les collocateurs (*arrêt*, *bradycardie*) sont des porteurs de valence qui s'est figée. Elle approfondit la conception de valence, en distinguant une base logique qui est prélexicale et qui « module le nombre des arguments autour d'un relateur/foncteur/prédicateur » et le niveau sémantique où l'on attribue aux arguments les rôles sémantiques/cas profonds (Greciano 2003 : 44). Cette conception de collocation est principalement structurelle et syntaxique.

Dans une autre tradition qui se situe aussi dans la dimension référentielle, la collocation est définie comme une structure binaire dont les composantes ont un statut sémiotaxique différencié (cf. Hausmann 1997). Elle se compose de la base (collocateur, constituant central, autonome, autosémantique), dont le sens reste inchangé, et du collocatif (constituant modificateur, satellite, synsémantique), qui a généralement un sens particulier, souvent métaphorisé. La combinaison qui en résulte est donc partiellement compositionnelle, comme le montre l'exemple de *ferme espérance* où l'on ne peut pas substituer un adjectif synonyme *\*forte espérance*.

Le risque d'adoption de la seule dimension syntaxique est de confondre une collocation avec un nom composé endocentrique, notamment dans le domaine des syntagmes nominaux terminologiques (*phra-*

*séotermes* selon G. Gréciano) qui se caractérisent par l'ajout successif des modificateurs qui spécifient le concept dénommé.

Si nous analysons le terme *arrêt cardiaque* en approfondissant sa structure morphologique, nous constatons que le N<sub>I</sub> (*arrêt*) est un nom déverbal et l'Adj (*cardiaque*) est un dénominal formé à partir du mot *cœur*. Dans la structure profonde nous retrouvons la proposition *Le cœur s'arrête* qui fournit un argument pour ne pas considérer l'Adj comme un simple modificateur (collocatif). Le collocateur *arrêt* n'est pas une véritable base collocationnelle car dans la structure profonde l'élément autonome est d'abord *cœur* puis l'adjectif *cardiaque* qui en dérive. Dans l'exemple *ferme espérance* le N<sub>I</sub> est aussi un nom déverbal, mais l'adjectif *ferme* n'est pas autonome et, dans cette construction, il est effectivement un modificateur.

Dans le deuxième exemple (*bradycardie sinusale*) repris de G. Gréciano, le N<sub>I</sub> (*bradycardie*) n'est pas déverbal et conserve, certes, son pouvoir de référence directe autonome, mais il désigne une catégorie de pathologies qui sont spécifiées par des noms composés : *bradycardie sinusale*, *bradycardie auriculaire*, *bradycardie jonctionnelle*, etc. Nous ne pouvons donc ni enlever le modificateur (car le N<sub>I</sub> désigne alors une catégorie superordonnée) ni varier les modificateurs (car toute variation entraîne le changement de dénomination d'une entité selon une de ses propriétés est située dans un ensemble hiérarchiquement ordonné). Le N<sub>I</sub> est donc hyperonyme par rapport à un composé endocentrique N<sub>I</sub>Adj qui devient son hyponyme. Ce rapport ne peut pas être établi dans une collocation où le N<sub>I</sub> est une base.

En introduisant le critère référentiel supplémentaire nous parlerons d'une **collocation** quand ses composantes, dont le statut sémiotaxique est différencié, ont une référence séparée, autonome, quand la base (collocateur) désigne toujours la même entité, sans faire varier le niveau de référence, même si l'on varie le collocatif (modificateur) dont le rôle est de fournir des traits spécifiques du N à partir des propriétés de l'entité désignée, et donc d'enrichir la description sémantique du N.

#### 4. Noms composés en tant que termes complexes (phraséotermes)

Nous venons d'analyser les noms composés exocentriques par opposition aux expressions idiomatiques et les noms composés endocentriques par opposition aux collocations, et nous avons vu qu'ils ont un statut bien défini. La métaphorisation qui a lieu souvent dans la for-

mation des mots n'intervient aucunement dans leur statut linguistique propre.

L'aspect que nous envisageons d'aborder à présent concerne le figement des composants, relevé par G. Gross comme une caractéristique principale de la composition nominale. Cette constatation est valable pour les noms composés de la langue générale. Or, dans la terminologie la composition nominale prend une place importante dans la création de nouveaux termes complexes (phraséotermes), à tel point que Kocourek n'hésite plus de parler du «syntagme nominal fleuve» que nous illustrons par un exemple tiré de l'étude de (Le Masle 2001) : «déchet de peau et d'autres parties d'oiseaux revêtus de leurs plumes ou de leur duvet, de plumes et de parties de plumes (même rognées), de duvet, bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation». L'analyse de composantes du point de vue de leur figement conduit à un «échec» et laisse un linguiste désemparé. Le seul critère qui permet encore de considérer ce syntagme comme un nom composé est le critère référentiel : un tel composé, dans le cadre du syntagme nominal, constitue une seule unité référentielle, et a pour référent une 'catégorie de déchets'.

Ce critère nous permet de faire un pas de plus et de constater que le nom composé n'est pas toujours une unité polylexicale figée mais souvent sujette à la transformation d'effacement, notamment dans le cas des syntagmes nominaux terminologiques (composés endocentriques dans la plupart de cas), en fonction de leur apparition dans le discours, comme l'ont prouvé (Collet 1997 et Jacques 2003). À côté des termes complexes pleins il y a donc des termes réduits, comme par exemple *détecteur d'horizon terrestre – détecteur terrestre* (Collet 1997) où la réduction concerne un terme de l'expansion (déterminant), *l'équipe de conduite d'opération – la conduite d'opération* (Jacques 2003 : 261) où la tête du terme (déterminé) est réduite.

Nous reprenons la question : les noms composés sont-ils des unités polylexicales à structure interne figée ? Si oui, à quel niveau ? Ces questions impliquent une nouvelle approche méthodologique dans l'étude des phraséotermes, signalée d'ailleurs par Gréciano (2003), à savoir l'introduction de deux niveaux dans l'étude sur le figement et sur les noms composés :

- a. fonctionnement au niveau référentiel où c'est toute l'unité qui réfère à une 'chose' du réel ;
- b. fonctionnement au niveau discursif, où ils sont sujets à la réduction.

Il importe donc de distinguer dans le terme complexe son double aspect : son identité d'unité dénomminative et sa réalisation discursive.

## 5. Pour finir

Nous sommes bien consciente que les problèmes du statut linguistique d'une expression idiomatique, d'une collocation et de la composition nominale sont à peine évoqués. Nous avons voulu mettre en relief la dimension référentielle en discours et la prendre comme critère supplémentaire pour définir le statut linguistique d'une unité polylexicale. Nous espérons que ce n'est qu'un point de départ pour une vérification des premières intuitions qui se sont présentées après la lecture de nombreuses publications concernant le figement et les unités polylexicales.

## Bibliographie

- Anscombre, J.-C. (2003) : Les proverbes sont-ils des expressions figées? *Cahiers de Lexicologie* 82 : 159–173.
- Collet, T. (1997) : La réduction des unités terminologiques complexes de type syntagmatique. *Meta* XLII : 193–206.
- Gross, G. (1996) : *Les expressions figées en français (noms composés et autres locutions)*. Paris : Ophrys.
- Gréciano, G. (2003) : Le figement s'étend et s'enracine. *Cahiers de Lexicologie* 82 : 41–49.
- Harris, Z. (1976) : *Notes du cours de syntaxe*. Paris : Seuil. (Trad. par M. Gross.
- Hausmann, F. J. (1997) : Tout est idiomatique dans les langues. In : M. Martins-Baltar (ed.) *La locution entre langue et usages*, Fontenay Saint-Cloud : ENS Éditions. 277–290.
- Jacques, M.-P. (2003) : Approche en discours de la réduction des termes complexes dans les textes spécialisés. Thèse de doctorat, Université de Toulouse II.
- Le Masle, K. (2001) : Syntagme nominal fleuve dans le droit de l'environnement : la désignation des déchets. In : B. David (ed.) *Le groupe nominal dans le texte spécialisé*, Paris : L'Harmattan. 65–72.
- Martin, R. (2001) : *Sémantique et automate*. Paris : PUF.
- Petit, G. (2003) : Lemmatisation et figement lexical (Les locutions de type SV). *Cahiers de Lexicologie* 82 : 127–158.
- Polguère, A. (2003) : *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.



- Rey-Gonzales, I. (2002) : *La phraséologie du français*. Toulouse : Presses Universitaires de Mirail.
- Sliwa, D. (2000) : *Aspects dénominatifs de la morphologie dérivationnelle (étude des noms d'artefacts en français et en polonais)*. Lublin : RW-KUL.
- Tesnière, L. (1959) : *Eléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.